

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
 - VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;
 - VU la Loi n° 65-5 du 20 avril 1965, portant Statut de la Magistrature et les textes modificatif subséquents ;
 - VU la Loi n° 65-3 du 20 avril 1965, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
 - VU le Décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n° 149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
 - VU le Décret n° 213/PR/MJL du 20 juillet 1968, portant nomination de Mr François Xavier GRIMAUD, Magistrat, en qualité de Procureur de la République p.i. près le Tribunal de Première Instance de Cotonou ;
 - VU le Décret n° 70-177/CP-MJL-231 du 22 juillet 1970, portant nomination de MM. AMINOU Mouinou et Henri AMOUSSOU KPAKPA, Magistrats, en qualité de Procureurs de la République P.i. près les Tribunaux de Première Instance respectivement de Ouidah et de Porto-Novo ;
 - VU le Décret n° 70-209/CP-MJL du 29 juillet 1970, portant nomination de MM. Patrice Badarou LANIYAN et Gilbert Cossi MIAN, Magistrats, en qualité de Présidents p.i. respectivement des Tribunaux de Première Instance de Natitingou et de Ouidah ;
 - VU l'Arrêté n° 136/MJL du 18 novembre 1966, portant nomination de Mr David GANGBO, Magistrat, en qualité de Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou ;
 - VU l'Arrêté n° 27/MJL-231 du 22 avril 1970, portant nomination de Mr Louis Georges BADA, Magistrat, à la Direction de l'Administration Générale au Ministère de la Justice et de la Législation ;
 - VU l'Arrêté n° 40/MJL-231 du 4 juin 1970, portant nomination de Mr. GNONLONFOUN H. Joseph, Magistrat, en qualité de Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou ;
 - VU l'Arrêté n° 66/MJL-231 du 30 août 1969, portant nomination de M. COCO Jean, Magistrat intérimaire, en qualité de Substitut du Procureur près le Tribunal de Première Instance de Porto-Novo ;
 - SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en ses séances des 22 juillet et 4 novembre 1971 en ce qui concerne les Magistrats du Siège ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er - Sont rapportés : - les décrets n°s 70-177/CP-MJL-231 du 22 juillet 1970 et 70-209/CP-MJL du 29 juillet 1970 en leurs dispositions concernant MM. AMINOU Mouinou, Henri AMOUSSOU KPAKPA, Gilbert Cossi MIAN et Patrice Badarou LANIYAN seulement,

- le Décret n° 213/PR-MJL du 20 juillet 1968 dans toutes ses dispositions;

- les Arrêtés n° 136/MJL-231 du 18 novembre 1966, n° 27/MJL-231 du 22 avril 1970, n° 40/MJL-231 du 4 juin 1970 et n° 66/MJL-231 du 30 août 1969 en toutes leurs dispositions.

Article 2 - Sont nommés Conseillers par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou :

MM. François Xavier GRIMAUD, Magistrat du 3^è grade 5^è échelon
Henri AMOUSSOU KPAKPA, Magistrat du 3^è grade 4^è échelon
David GANGBO, Magistrat du 3^è grade 4^è échelon
Patrice Badarou LANIYAN, Magistrat du 3^è grade 6^è échelon.

Article 3 - Mr Louis Georges BADA, Magistrat du 3^è grade 4^è échelon est nommé Substitut du Procureur Général p.i. près la Cour d'Appel de Cotonou.

Article 4 - MM. AMINOU Mouinou, Magistrat du 3^è grade 4^è échelon et Gilbert Cossi MIAN, Magistrat du 3^è grade 6^è échelon, sont nommés respectivement Président p.i. du Tribunal de Première Instance de Ouidah et Procureur de la République du Tribunal de Première Instance de Natitingou.

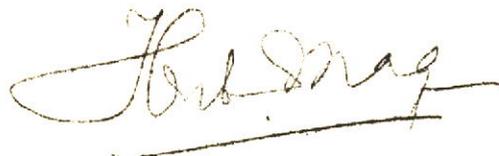
Article 5 - Mr. COCO Jean, Magistrat intérimaire est nommé Procureur de la République p.i. près le Tribunal de Première Instance de Ouidah.

Article 6 - Mr Joseph H. GNONLONFOUN, Magistrat du 3^è grade 4^è échelon précédemment Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou, est nommé Vice-Président p.i. de la même juridiction.

Article 7 - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 novembre 1971

par le Conseil Présidentiel,



Hubert MAGA



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Sourou-Magan APITHY

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Michel TOKO

AMPLIATIONS : CP 6 - MCP 4 - CS 6 - Ministères 12 - SGG 4 -
MJL et services 20 - CSM 4 - DGAJL 2 - IAA-DN-DCCT-Gde Chan. 4 -
DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 - DEP-Dtion.Stat. 4 - ICF-JORD 2 -
Intéressés 12 - DP 4 -